XV

RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA CINQUIEME COMMISSION

450 (V). Rapport financier et comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1949, et rapport du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1949, ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes[1];

2. *S'associe* aux observations[2] du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

302ème séance plénière,
le 3 novembre 1950.

451 (V). Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance: rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1949, et rapport du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1949, ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes[3];

2. *Prend acte* des observations[4] du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

302ème séance plénière,
le 3 novembre 1950.

452 (V). Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine: rapport financier et comptes pour la période comprise entre le 1er décembre 1948 et le 30 avril 1950, et rapport du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine pour la période comprise entre le 1er décembre 1948 et le 30 avril 1950, ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes[5];

2. *Prend acte* du rapport[6] du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au rapport du Comité des commissaires aux comptes.

302ème séance plénière,
le 3 novembre 1950.

453 (V). Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: rapport annuel du Comité des pensions du personnel des Nations Unies

L'Assemblée générale

Prend acte du rapport annuel du Comité des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année 1949[7].

302ème séance plénière,
le 3 novembre 1950.

454 (V). Organisation d'une administration postale de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Se référant à ses résolutions 232 (III) en date du 8 octobre 1948 et 342 (IV) en date du 20 octobre 1949, et en particulier aux paragraphes 2 et 3 de cette dernière résolution,

Ayant examiné le rapport[8] du Secrétaire général sur l'organisation d'une administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les observations[9] présentées à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Prend note* du projet d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique pour la création d'une administration postale de l'Organisation des Nations Unies conformément aux termes de l'Accord relatif au siège de l'Organisation;

2. *Invite* le Secrétaire général à conclure l'accord mentionné ci-dessus et à prendre les dispositions nécessaires à la création d'une administration postale des Nations Unies dans les délais les plus rapides compatibles avec l'établissement d'une bonne organisation administrative;

[1] Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquième session, Supplément No 6.*
[2] *Ibid., Supplément No 7.*
[3] Voir le document A/1336.
[4] Voir le document A/1413
[5] Voir le document A/1354.
[6] Voir le document A/1414.
[7] Voir le document A/1335.
[8] Voir le document A/1394.
[9] Voir le document A/1453.